Vidéo

La contribution de la Cour de cassation à l'évolution du statut juridique de l'esclave de 1828 à 1848

TANGER, MARGARET Cayenne 2010

Résumé

Mme Tanger présente quelques améliorations des conditions juridiques des esclaves, les deux décennies préalables à l'abolition de 1848. Ceci est rendu possible par le choix de Charles X en 1828, d'appliquer dans l'Outre-mer les codes propre à la métropole, comme le code civil. La cour de cassation devient alors une concurrence à la justice locale, toutefois, c'est elle qui a le dernier mot et qui produit la jurisprudence. La cour de cassation a ainsi essayé de faire entrer le système esclavagiste dans une approche plus humaniste.

Informations

Extrait:	« LA GUYANE AU TEMPS DE L'ESCLAVAGE : DISCOURS, PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS, XVIIE-XIXE SIÈCLE » : COLLOQUE INTERNATIONAL, DU 16 AU 19 NOVEMBRE 2010
Edition:	Société des amis des Archives et de l'histoire de la Guyane,Cayenne,18novembre2010
Langues:	Français
Provenances:	Université des Antilles et de la Guyane
Type de contenu - document:	Vidéo - Colloque & conférence
Base:	Bibliothèque numérique Manioc
Audience:	Tout public
Format:	video/mp4

Mots clés

CODE NOIR

ESCLAVAGE

JUSTICE

COUR DE CASSATION

ESCLAVAGE

SCIENCE POLITIQUE

DROIT

MARTINIQUE GUADELOUPE GUYANE FRANÇAISE

19E SIÈCLE

Conditions d'utilisation

CC-BY-NC-ND - Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification

Citer ce document

Tanger Margaret, "La contribution de la Cour de cassation à l'évolution du statut juridique de l'esclave de 1828 à 1848", 2010. Extrait de: *« La Guyane au temps de l'esclavage : discours, pratiques et représentations, XVIIe-XIXe siècle » : colloque international, du 16 au 19 novembre 2010*, Colloque & conférence, Société des amis des Archives et de l'histoire de la Guyane, Cayenne, 18 novembre 2010. Bibliothèque numérique Manioc consulté le 22 novembre 2026. Lien: HTTP://WWW.MANIOC.ORG/FICHIERS/V11055.

© Manioc 2022 - Tous droits réservés